

EC-2007

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Agissant en qualité d'Expert pour le compte de l'Institut National du Cancer,

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom : _____

Fonction à l'Institut National du Cancer : _____

Reconnais être amené(e), à prendre connaissance d'informations confidentielles de nature scientifique, technique, industrielle et/ou commerciale, à l'occasion de ma participation aux travaux d'expertise de l'Institut National du Cancer.

Je souscris le présent engagement pour une durée de 5 ans. A ce titre j'accepte de conserver confidentielles les informations qui me seront communiquées par oral, par écrit ou par tout autre moyen, pour l'exécution des travaux d'expertise et m'engage :

- à ne pas divulguer les informations (tout ou partie) confidentielles qui me sont confiées même si la raison en est de demander un avis complémentaire à un tiers plus compétent sur le sujet (auquel cas les parties les moins fiables de mes travaux seront précisées).
- à ne pas communiquer à des tiers les informations relatives aux travaux notamment le contenu des expertises, résultats, débats ou position individuelle des membres des comités, sachant que je ne peux être délié de cet engagement de confidentialité que si les documents ou informations sont tombées dans le domaine public, sans pour autant être responsable d'une telle divulgation ;
- à considérer comme confidentielle l'identité des autres experts collaborant avec l'Institut ou de porteurs de projets qui me serait communiquée, ainsi que tout élément susceptible de rompre leur anonymat ;
- à ne pas utiliser les documents et informations accessibles dans le cadre de l'expertise, à quelque fin que ce soit en dehors des travaux, notamment à n'utiliser en aucun cas les idées contenues dans des projets de recherche évalués ;
- à effacer de mon ordinateur et à détruire tous les documents ou fichiers confidentiels après la fin des travaux d'expertise.

Je m'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer le respect de mes obligations.

La loi applicable pour l'interprétation et l'exécution du présent engagement est la loi française. En cas de désaccord, les Tribunaux de Paris sont les seuls compétents.

Lu et approuvé

Fait à _____ le _____ Signature